

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>19.04.2024</b>
Thema	<b>Bildung und Forschung</b>
Schlagworte	<b>Hochschulen</b>
Akteure	<b>Studierendenvereinigung (z.B. VSS)</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1989 - 01.01.2019</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Benteli, Marianne  
Bernath, Magdalena  
Ehrensperger, Elisabeth  
Mosimann, Andrea  
Rohrer, Linda  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Bernath, Magdalena; Ehrensperger, Elisabeth; Mosimann, Andrea; Rohrer, Linda; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bildung und Forschung, Hochschulen, Studierendenvereinigung (z.B. VSS), 2001 – 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Bildung, Kultur und Medien</b>	1
Bildung und Forschung	1
Hochschulen	1

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EDK</b>	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
<b>WBK-SR</b>	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
<b>SBFI</b>	Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation
<b>VSH</b>	Verein Schweizerischer Hochschulstudierendenschaften
<b>NFA</b>	Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung
<b>WBK-NR</b>	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

---

<b>CDIP</b>	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
<b>CSEC-CE</b>	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États
<b>SEFRI</b>	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
<b>AES</b>	Association des étudiants des hautes écoles suisses
<b>RPT</b>	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches
<b>CSEC-CN</b>	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

# Allgemeine Chronik

## Bildung, Kultur und Medien

### Bildung und Forschung

#### Hochschulen

**PETITION / EINGABE / BESCHWERDE**  
DATUM: 25.06.2001  
ELISABETH EHRENSPERGER

Der Verband der schweizerischen StudentInnenschaften (VSS) übergab Aussenminister Deiss eine Petition mit 4500 Unterschriften „für eine **rasche Aufnahme der Schweiz in das Sokrates/Erasmus-Programm der EU**“. Der VSS fordert, dass bei den nächsten bilateralen Verhandlungen mit der EU die Frage nach einer Re-Integration der Schweiz in das Studentenaustauschprogramm Sokrates (Ex-Erasmus) geklärt wird. Zurzeit habe die Schweiz bei den Austauschprogrammen lediglich eine Partnerfunktion, ohne wichtige Entscheidungen mitbeeinflussen zu können, und der Austausch zwischen Universitäten in der Schweiz und der EU seien vertraglich nicht abgesichert.<sup>1</sup>

**KANTONALE POLITIK**  
DATUM: 20.06.2002  
MARIANNE BENTELI

Die Universität Basel machte zügig voran mit der Umsetzung der **Bologna-Deklaration**. Nachdem schon auf das Wintersemester 2000/01 das dreistufige System (Bachelor, Master, Doktorat) in den auf diesen Zeitpunkt neu eingerichteten Pflegewissenschaften eingeführt worden war, erfolgte auf das Wintersemester 2002/03 erstmals an einer Schweizer Universität die Umstellung in den gesamten Naturwissenschaften sowie im Bereich Sport. 2003 soll „Bologna“ auf die wirtschaftswissenschaftliche, juristische und geisteswissenschaftliche Fakultät ausgedehnt werden. Erleichtert wird die Umsetzung in Basel durch eine überwiegend positive Einstellung der Studierenden gegenüber dem Bologna-System. Der gesamtschweizerische „Verband der Schweizerischen StudentInnenschaft“ (VSS) und die aus dem Dachverband ausgetretene Genfer Studentenkonferenz äusserten demgegenüber nach wie vor grosse Vorbehalte gegen „Bologna“, da sie in der vorgesehenen Strukturänderung die Gefahr einer Verschulung der Studien und eine Beeinträchtigung der Chancengleichheit sehen.<sup>2</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 17.12.2002  
MARIANNE BENTELI

Die Studierendenorganisationen der beiden ETH und der Universität St. Gallen schlossen sich Ende Jahr zum **„Verein Schweizerischer Hochschulstudierendenschaften“ (VSH)** zusammen, um in der nationalen Hochschulpolitik mitzuwirken. Der neue Verband will offen sein für analoge Organisationen aus weiteren Universitäten und Fachhochschulen. Er tritt neben den 1920 gegründeten „Verband der Schweizerischen StudentInnenschaft“ (VSS), der an sieben Universitäten und an der Zürcher Fachhochschule verankert ist. Der VSH erklärte, er wolle keine Konkurrenz zum VSS sein. Differenzen zum traditionellen Verband waren aber nicht zu übersehen. So sprach sich die neue Dachorganisation deutlich für einen konstruktiven Dialog mit den Universitätsleitungen aus, während der VSS seine Kritik an der Bologna-Studienreform aufrecht erhält. Die vom VSH beabsichtigte Beschränkung auf Fragen des Studiums und der Studierenden unterscheidet sich von der Praxis des VSS, die Grenze der Zuständigkeit weit zu ziehen und sich auch zu Themen wie der Mutterschaftsversicherung (mit Blick auf studierende Mütter) zu äussern.<sup>3</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 31.12.2004  
MAGDALENA BERNATH

Zu Beginn des Jahres setzte eine Debatte um die **Erhöhung von Studiengebühren** ein. Der von economiesuisse und Avenir Suisse unterstützte Arbeitskreis Kapital und Wirtschaft schlug vor, diese von 1300 auf 5000 Fr. pro Jahr anzuheben, Stipendien und staatliche Darlehen sollten sicherstellen, dass alle, unabhängig von ihrer finanziellen Situation, an einer Universität oder Fachhochschule studieren könnten; denn der zur Zeit kostengünstige Studienzugang komme eher einer Subventionierung von besser gestellten Schichten gleich. Mit den zusätzlichen Mitteln könnten die Universitäten rund 800 neue Professuren schaffen. Der Verband der Schweizer Studierendenschaften sprach sich gegen eine Erhöhung der Studiengebühren aus, da so der Zugang zu den Hochschulen für sozial schlechter gestellte Personen erschwert werde. Auch solle das bisherige Stipendensystem nicht durch ein System von zwingend rückzahlbaren Darlehen ersetzt werden. Der Verband der schweizerischen Hochschulstudierendenschaften, in dem die beiden ETH und die Universität St. Gallen organisiert sind, begrüßte hingegen den Vorschlag. Der Leiter des Staatssekretariats für Bildung und Forschung, Charles Kleiber, sprach sich für nach Einkommensverhältnissen

gestaffelten Studiengebühren bei gleichzeitiger Erhöhung von Stipendien und Darlehen aus; armen Studierenden sollten die Gebühren vollständig erlassen werden. Grundsätzlich hielt er eine Verdoppelung der Semesterbeiträge für sinnvoll. Der neue Präsident des ETH-Rates, Alexander Zehnder, plädierte für höhere Studiengebühren vor allem für Masterlehrgänge, wo sich die Hochschulen ihre Studierenden selber aussuchen sollten. Eine Umfrage bei Studierenden ergab, dass diese eine Erhöhung bis maximal 2000 Fr. für akzeptabel hielten. Auf den September hin erhöhten ETHZ und EPFL ihre Studiengebühren um 5% von 1100 auf 1160 Fr. pro Jahr. <sup>4</sup>

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 21.10.2005  
MAGDALENA BERNATH

Der Verband der Schweizer Studierendenschaften forderte eine Verbesserung des Stipendienwesens auf Hochschulstufe. Insbesondere kritisierte er die Vorlage des Bundesrates, die im Rahmen der **Ausführungsgesetzgebung zur NFA** auch die Subventionierung von Darlehen, aber kaum Mindeststandards vorsieht. <sup>5</sup>

#### VERBANDSCHRONIK

DATUM: 10.10.2007  
LINDA ROHRER

Der Verband Schweizerischer Studentenschaften (VSS) hat einen Gesetzesvorschlag ausgearbeitet, der zur materiellen **Angleichung der kantonalen Studienbeiträge** für die Tertiärstufe führen würde. Die Stipendien sollen zusammen mit allfälligen Beiträgen der Eltern die Studien- und Lebenskosten der Studierenden abdecken. Aufgrund des neuen Bildungsartikels kann der Bund „die interkantonale Harmonisierung der Ausbildungsbeiträge fördern und Grundsätze für die Ausrichtung von Ausbildungsbeiträgen festlegen“. Der VSS interpretierte dies extensiv, indem er ein Gesetz mit 37 Artikeln entwarf, das auch die Höhe der Beiträge weitgehend einheitlich festlegen würde [57]. Mit der Stipendienfrage befasste sich auch die EDK. Bereits seit Jahrzehnten versucht diese, die unterschiedlichen Stipendiengesetze zu harmonisieren. Nun startete sie einen erneuten Harmonisierungsversuch und schickte eine interkantonale Vereinbarung „zur Harmonisierung von Ausbildungsbeiträgen“ bei den Kantonsregierungen in die Vernehmlassung. <sup>6</sup>

#### INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT

DATUM: 17.09.2008  
ANDREA MOSIMANN

Die interkantonale Vereinbarung zur **Harmonisierung von Ausbildungsbeiträgen** stiess in der Vernehmlassung grundsätzlich auf Zustimmung. Grundlegende Einwände gab es nur seitens der Kantone Appenzell Innerrhoden, Obwalden und Sankt Gallen. Die übrigen 23 Kantone begrüßten die wesentlichen Aspekte des Entwurfs, sie schlugen allerdings in Detailfragen noch zahlreiche Änderungen vor. Kritische Voten gab es etwa bezüglich der Aufteilung zwischen Stipendien und Darlehen sowie des Systems für die Berechnung der Ausbildungsbeiträge. Die Koalition Jugend für Stipendien (Vertreter der Union der Schülerorganisationen, des Schweizerischen Gewerkschaftsbundes, der Schweizerischen Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände sowie des Verbands der Schweizer Studierendenschaft) beanstandete, dass der Beitritt zur Vereinbarung für die Kantone freiwillig ist und ihnen sehr lange Fristen zur Umsetzung der neuen Ordnung eingeräumt werden. Zudem sprach sie sich vehement gegen eine Finanzierung der Ausbildung durch Darlehen aus. Die Erziehungsdirektorenkonferenz verabschiedete im Oktober den aufgrund der Vernehmlassungsantworten überarbeiteten Entwurf in erster Lesung. Die zweite Lesung ist für 2009 geplant. <sup>7</sup>

#### INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT

DATUM: 03.07.2009  
ANDREA MOSIMANN

Die Erziehungsdirektorenkonferenz hat im Juli ein **Stipendienkonkordat** verabschiedet, das die Berechnungsparameter harmonisiert und letztlich zu höheren Beiträgen führen soll. Ein Vollstipendium beträgt für Lehrlinge und Gymnasiasten künftig mindestens 12 000 Fr. und für Hochschulstudierende 16 000 Fr. Die Kantone müssen die Stipendien bezahlen, wenn der Bewerber bei Beginn der Ausbildung nicht älter als 35 Jahre ist. Ausländer können Stipendien erhalten, wenn sie mindestens seit fünf Jahren eine Niederlassungsbewilligung besitzen. Die Vereinbarung tritt in Kraft, sobald zehn Kantone ihren Beitritt erklärt haben. Der Verband Schweizer Studierendenschaften begrüßte das Konkordat grundsätzlich, kritisierte aber, dass der Beitritt für die Kantone freiwillig ist. <sup>8</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 21.06.2010  
ANDREA MOSIMANN

Der Verband der Schweizer Studierendenschaften (VSS) lancierte im Juni eine „**Stipendien-Initiative**“. Mit dem Volksbegehren soll die Kompetenz zur Regelung der Ausbildungsbeiträge von den Kantonen zum Bund verschoben werden. Der VSS will erreichen, dass den Studierenden ein minimaler Lebensstandard gewährt wird. Die genaue Höhe der Studiengebühren soll im Gesetz festgelegt werden.<sup>9</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 23.12.2010  
ANDREA MOSIMANN

Im Dezember brachte Staatssekretär Mauro Dell’Ambrogio eine einheitliche **Erhöhung der Studiengebühren auf 4000 Fr. pro Semester** in die Diskussion ein. Er schlug vor, sich an der Tessiner Lösung zu orientieren, wo der Betrag für all jene, die eine finanzielle Unterstützung der öffentlichen Hand mitbringen, auf 2000 Fr. halbiert wird. Mit dem zusätzlichen Geld von rund einer halben Mia Fr. möchte er die Kapazitätsprobleme der Universitäten lösen. Auf Widerstand stiess die Idee bei der SP und beim Verband der Schweizer Studierendenschaften. Auch die Präsidentin der EDK, Isabelle Chassot (FR, cvp) sprach sich gegen die Verdoppelung der Studiengebühren aus. Universitäten sind aus ihrer Sicht öffentliche Institutionen, welche auch primär durch die öffentliche Hand finanziert werden müssen.<sup>10</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 27.02.2012  
GUILLAUME ZUMOFEN

La récolte de signatures lancée dans le cadre de l’**initiative sur les bourses d’études**, est arrivée à son terme en 2012. La Confédération a validé 117’069 signatures recueillies. L’initiative populaire, lancée par l’Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES), sera donc soumise au peuple suisse. Cette initiative populaire espère garantir un niveau de vie minimal aux étudiants suisses, grâce aux aides financières publiques. En effet, la Confédération estime qu’un étudiant doit disposer de 24’000 francs par année pour couvrir ses frais de formation et subvenir à ses besoins. Une aide financière paraît donc souvent indispensable. Dans les chiffres, on recense 250’000 étudiants des niveaux tertiaires, dont 8% reçoivent une bourse d’études, pour un montant global de 303 millions par année, répartis pour 280 millions sur les cantons et pour 25 millions sur la Confédération. L’Union des Etudiant-e-s de Suisse montre du doigt les disparités entre les cantons et le désengagement de la Confédération ces dernières années. Tout d’abord, la liberté attribuée dans ce domaine aux cantons entraîne de fortes inégalités au niveau suisse. Les aides financières par personne varient aujourd’hui de 18 francs à 91 francs, entre les cantons de Schaffhouse et du Jura. Ensuite, de 1997 à 2005, alors que les effectifs dans la formation tertiaire augmentaient de 19%, les aides financières ont, quant à elles, baissé de 10%. L’initiative a donc pour objectif d’harmoniser le système des bourses d’études en redéfinissant le rôle de la Confédération. Elle prévoit notamment que les aides relèvent de la compétence de la Confédération, même si celle-ci doit prendre en compte les intérêts des cantons. Si une telle initiative trouvait grâce aux yeux des citoyens suisses, les déposants estiment qu’une enveloppe de 500 millions de plus serait accordée et que 20% d’étudiants supplémentaires en profiteraient. En novembre 2012, le Conseil fédéral a annoncé ne pas soutenir l’initiative de l’UNES, mais être prêt à entreprendre une révision de la loi sur les contributions à la formation, afin de soutenir les efforts d’harmonisation. Le conseiller fédéral Schneider-Ammann, en charge du secteur de la formation depuis 2013, a parlé lui d’un plafonnement du nombre de bacheliers. Cette vision a choqué de nombreux parlementaires.<sup>11</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 26.06.2013  
GUILLAUME ZUMOFEN

« **L’initiative sur les bourses** », déposée par l’Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES) le 20 janvier 2012, a abouti avec 117 069 signatures valables. Cette initiative entend modifier l’article 66 de la Constitution. L’ajustement principal remet entre les mains de la Confédération la compétence d’octroyer des aides à la formation aux étudiants du degré tertiaire. Ces aides à la formation ont pour objectif de garantir un niveau de vie minimal aux étudiants qui effectuent leur première formation du degré tertiaire. En outre, l’initiative permet à la Confédération de verser des contributions aux cantons pour l’octroi d’aides à d’autres niveaux de formation. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter l’initiative. En effet, si l’objectif d’harmonisation du système des aides à la formation au niveau fédéral doit être poursuivi, le concordat intercantonal de 2009 a déjà réalisé un grand pas dans cette direction. Selon le Conseil fédéral, une telle initiative sape les efforts mis en place par les cantons. Par ailleurs, elle entraîne des coûts supplémentaires estimés par le comité lui-même à hauteur de 500 millions de francs par année. Comme le Conseil fédéral a reconnu l’enjeu crucial du régime des bourses d’étude, il a élaboré un contre-projet indirect. En effet, l’égalité des chances pour l’accès aux offres de formation passe par une harmonisation, car les disparités cantonales sont importantes. Le projet de loi fédérale sur les contributions aux cantons

pour l'octroi de bourses et de prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire (Loi sur les aides à la formation) espère accélérer la dynamique d'harmonisation lancée par le concordat intercantonal et voulue par « l'initiative sur les bourses ». Toujours sur la question du degré tertiaire, ce projet prévoit que seuls les cantons qui remplissent les critères du concordat de 2009 reçoivent des subventions de la Confédération dans le cadre du régime des bourses d'études. En ce qui concerne les critères pour recevoir une aide à la formation en tant qu'étudiant ou encore les montants remis par les cantons, l'autorité reste cantonale. De plus, ce projet maintient l'allocation sous la forme de forfaits et sa répartition en fonction de la population résidente dans les cantons.<sup>12</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 09.12.2013  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et son président Mauro Dell'Ambrogio ont proposé **une sélection qualitative des étudiants étrangers à la place d'une hausse des taxes d'étude pour les étrangers**. Cette proposition a été saluée par l'Union des étudiant-e-s suisses (UNES) qui s'oppose à une hausse des taxes d'étude. Le SEFRI ne veut pas parler de contingents. Au contraire, il a expliqué que chaque université doit régler activement ce problème en fonction de ses caractéristiques.<sup>13</sup>

**MOTION**  
DATUM: 05.06.2014  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) a déposé une motion qui encourage un **soutien accru de la Confédération aux bourses d'études**. Alors que l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES) a ouvert le débat sur les bourses d'études avec son initiative populaire, la CSEC-CN demande que des moyens supplémentaires soient intégrés au prochain message FRI, afin d'augmenter la participation financière fédérale aux bourses d'études. La Confédération doit non seulement augmenter ses contributions aux bourses d'études, mais aussi vérifier que les cantons ne diminuent pas les leurs. Véritablement, l'objectif sous-jacent de la motion est d'encourager l'adhésion des cantons au concordat intercantonal sur les bourses d'études, entré en vigueur en mars 2013. Dans le cadre de ce concordat intercantonal, le processus d'harmonisation établit des principes et des normes minimales pour l'octroi d'aides financières à la formation. Néanmoins, uniquement onze cantons ont adhéré au concordat. Afin d'appuyer sa motion, la CSEC-CN a expliqué que la contribution fédérale aux bourses d'études était passée de 100 millions de francs en 1990, à 25 millions de francs depuis la réforme de la péréquation financière. Etant donné que cette somme ne correspond même pas au 10% des participations cantonales, l'incitation pour les cantons à participer au concordat intercantonal est maigre. De son côté, le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Il a d'abord salué les efforts d'harmonisation dans le domaine des bourses d'études et précisé que la Confédération participait à cet effort à travers la révision de la loi sur les contributions à la formation. Ensuite, il s'est emparé des chiffres, afin d'affiner son argumentaire. Ainsi, le Conseil fédéral a souligné que seize autres cantons avaient rejoint le concordat. 70 pour cent de la population étudiante totale est par conséquent intégrée au concordat. De plus, en ce qui concerne la réforme de la péréquation financière, une mise à jour a été établie pour les bourses d'études. La différence de 50 millions montrée du doigt par la CSEC-CN est reversée aux cantons dans le cadre de la péréquation des ressources. Finalement, le Conseil fédéral a précisé qu'en 2012, les aides à la formation émanant de la Confédération correspondaient à 15 pour cent des dépenses cantonales. Face à cette guerre des chiffres, le Conseil national a soutenu sa commission et donc adopté la motion par 101 voix contre 75.

Le débat a été plus animé du côté de la chambre des cantons. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) a proposé à son Conseil de rejeter la motion. En effet, elle craint qu'une augmentation des aides à la formation dans le cadre du prochain message FRI risque de prêter d'autres postes du budget de la formation, de la recherche et de l'innovation. Au final, la motion a été rejetée par le Conseil des Etats par 18 voix contre 14.<sup>14</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 12.12.2014  
GUILLAUME ZUMOFEN

En 2012, l'Union des étudiant-e-s suisses (UNES) a déposé une initiative populaire sur les bourses d'études. L'initiative vise une modification de l'article 66 de la Constitution fédérale. L'objectif est une harmonisation à l'échelle nationale de l'octroi d'aide à la formation aux étudiants du degré tertiaire. En d'autres termes, le domaine des bourses d'études devrait, selon l'initiative, relever d'une compétence fédérale et non plus cantonale. De plus, les aides à la formation doivent garantir un niveau de vie minimal. L'initiative sur les bourses d'études a été validée et sera soumise au vote du peuple et



des cantons. Malgré le soutien des Verts et du Parti socialiste, le texte n'a pas été accepté par le Parlement qui a cependant souligné qu'il soulevait les bonnes questions. Ensuite, si le Conseil fédéral comprend la volonté d'une harmonisation du régime des bourses d'études, il propose néanmoins le rejet du texte. Dans la logique, il a par conséquent proposé un contre-projet indirect. Cette alternative vise une réforme complète de la **Loi sur les aides à la formation**. Tout d'abord, avec cette réforme de la loi fédérale de 2006, le Conseil fédéral souhaite une harmonisation ainsi qu'une amélioration de l'égalité des chances d'accéder aux études supérieures. Ainsi, une telle démarche doit permettre de consolider le pôle suisse de formation et de recherche. Ensuite, il est nécessaire de préciser que les aides à la formation de la Confédération ne seraient alors versées qu'aux cantons qui remplissent les conditions du concordat intercantonal sur les bourses d'études de 2009. Ce concordat, tout comme l'initiative de l'UNES, fixe des principes fondamentaux et des normes dans le cadre de l'octroi d'aides à la formation.

Le principal point de dissension entre le Conseil national et le Conseil des Etats s'est situé au niveau de l'harmonisation matérielle fixée par le concordat intercantonal. Alors que le Conseil national souhaitait que les subventions fédérales soient conditionnées au versement d'une aide minimale de 16'000 francs, par an et par étudiant du degré tertiaire, le Conseil des Etats a rejeté ce montant minimal. En effet, selon la chambre des cantons, les subventions fédérales devraient être soumises uniquement, à des dispositions formelles. D'un côté, le Conseil des Etats, par l'intermédiaire de Géraldine Savary (ps, VD), a expliqué que de nombreux cantons perdraient leurs subventions, si elles étaient conditionnées à des dispositions matérielles. Une minorité de gauche, emmenée par Anita Fetz (ps, BS), a souligné que le montant minimal était un point crucial de l'harmonisation et qu'il fallait choisir entre fédéralisme et égalité des chances. Néanmoins, cette minorité n'a pas été écoutée. Le Conseil des Etats a rejeté l'idée d'une harmonisation matérielle, une première fois par 28 voix contre 14, puis une seconde fois par 29 voix contre 11. De l'autre côté, le Conseil national s'est obstiné à imposer un montant minimal de 16'000 francs par an et par étudiant. Mathias Reynard (ps, VS) a pris la parole pour expliquer que la situation actuelle était injuste, car le montant d'une bourse d'étude dépendait aujourd'hui non pas du revenu des parents, mais de son canton d'origine. Ainsi, le Conseil national a campé sur sa position d'abord par 97 voix contre 90, puis de justesse, par 83 voix contre 80 et 6 abstentions.

Face à cette divergence marquée, le débat a été envoyé en conférence de conciliation qui a finalement suivi l'avis du Conseil des Etats. Par conséquent, le Conseil national a accepté tacitement de renoncer à un montant minimal. La chambre des cantons lui a emboîté logiquement le pas. Une seconde question a soulevé le débat. Alors que des sénateurs de gauche proposaient que les subsides fédéraux soient répartis en fonction des dépenses effectives en terme d'aide à la formation supérieure, la droite s'est opposée à cette volonté. Ainsi, le montant des subventions fédérales continuera à être versé en fonction de la population résidante. Troisièmement, les étudiants des écoles supérieures et les étudiants qui prennent part à des cours préparatoires en vue d'examens professionnels auront aussi la possibilité d'accéder à des bourses d'études. Au vote final, le contre-projet indirect du Conseil fédéral de modification de la loi sur les aides à la formation a été soutenu par la chambre des cantons par 37 voix contre 5, et par la chambre du peuple par 138 voix contre 53. De plus, nous pouvons préciser que l'initiative sur les bourses d'études sera soumise au vote populaire en juin 2015.<sup>15</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 14.06.2015  
GUILLAUME ZUMOFEN

En 2012, l'Union des étudiant-e-s suisses (UNES) a mené à bien la récolte de signatures pour **L'initiative sur les bourses d'études**. L'objectif clair de l'initiative est la remise en question de l'article 66 de la Constitution fédérale. Ainsi, alors que l'article 66 stipule que les aides à la formation pour les étudiants dépendent principalement du canton dans lequel ils vivent, l'initiative sur les bourses d'études souhaitait transformer cette compétence cantonale en une compétence fédérale. En outre, les bourses d'études devraient garantir un niveau de vie minimal. Validée, l'initiative a été soumise au peuple en juin 2015. Le Conseil fédéral, conscient des enjeux, mais en désaccord avec les solutions proposées, a présenté un contre-projet indirect. Cette alternative prend la forme d'une révision complète de la Loi sur les aides à la formation. Au final, et à la suite de nombreux débats, la Chambre des cantons ainsi que la Chambre du peuple ont toutes les deux apporté leur soutien au contre-projet indirect du Conseil fédéral. C'est finalement les urnes, après une campagne animée, qui ont livré la sentence finale pour l'initiative sur les bourses d'étude.

Tout d'abord, du côté de l'administration fédérale, opposée à l'initiative, le conseiller fédéral Schneider-Ammann ainsi que le chef de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique Christoph Eymann (BS, ldp) se sont exprimés, à plusieurs reprises, contre l'initiative. Les deux principaux arguments avancés prenaient

la forme d'une hausse des coûts pour la formation qui serait probablement répercutée sur d'autres postes du budget de la formation et prêterait ainsi la qualité de la formation helvétique, et d'une réduction à néant des efforts d'harmonisation engagés par voie de concordat en 2009. Alors que plusieurs partis de droite se sont exprimés contre l'initiative, le PLR a probablement été le plus virulent dans sa campagne. En effet, le PLR a volontairement orienté le débat vers les universitaires et parlé de salaire minimum pour étudiants, afin de disqualifier l'initiative.

De son côté, l'UNES a pu compter sur le soutien du Parti socialiste, des verts, des Pirates, des académies des sciences ainsi que des professeurs universitaires. Dans la ligne de son initiative, l'UNES a répliqué aux arguments du conseiller fédéral en soulignant que le contre-projet indirect ne permettait pas de couvrir «les besoins réels en volume de bourses d'études». De plus, l'UNES a basé sa campagne principalement sur l'idée d'égalité des chances. En effet, selon les partisans de l'initiative, les disparités au niveau cantonal seraient injustifiables. Alors que les critères diffèrent d'un canton à l'autre, que les montants varient du simple au triple, l'UNES estime de tels écarts infondés.

Finalement, l'initiative a été rejetée par la totalité des cantons et par 72,5% de la population.

Il est désormais temps de jeter un bref coup d'œil à l'analyse VOX de la votation sur les bourses d'études. Selon l'analyse, la votation, ainsi que la campagne, a principalement été marquée par une opposition gauche-droite. Néanmoins, le conflit idéologique ne s'est pas forcément répercuté sur les choix de votes. En effet, dans le cas du parti socialiste, le taux d'approbation n'a pas dépassé les 51%. Ensuite, en ce qui concerne le débat relatif à la répartition actuelle des bourses, une nette majorité des votants, qu'ils aient voté pour ou contre, estime que le système actuel des bourses est problématique. Ainsi, étant donné les résultats, il est évident que la principale raison du rejet de l'initiative se situe dans le fait que le peuple a estimé que la réponse donnée par l'UNES à ce problème n'était pas adéquate. L'autre argument qui a fait pencher la balance en faveur du non se place au niveau du conflit entre fédéralisme et centralisme. Le transfert de compétences proposé, du niveau cantonal au niveau fédéral, n'a pas été jugé optimal. Étant donné que la question de la formation symbolise l'un des derniers flambeaux de la responsabilité cantonale, les votants n'ont pas souhaités éteindre la flamme.

Au final, malgré le refus à une large majorité de l'initiative par le peuple, l'UNES a estimé que le combat n'aura pas été vain. En effet, le thème de l'accès aux études et de l'égalité des chances n'aura jamais été aussi présent dans la presse et dans les débats quotidiens.<sup>16</sup>

---

1) AB NR, 2001, S.648; Presse vom 26.06.01

2) NZZ, 5.4. und 15.4.02; Bund, 20.6.02.

3) Presse vom 17.12.02.

4) Presse vom 06.04.04; Presse vom 20.10.04; Presse vom 21.01.04; TA, 22.-30.1.04; LT, 24.3., 29.4. und 13.5.04; BaZ und Bund, 15.5.04; BZ, 5.6.04; NZZ, 12.2. und 11.9. resp. 2.3.04.

5) NZZ, 21.10.05.

6) BaZ, 3.11.07.; NZZ, 10.10.07.

7) NZZ, 11.9. und 17.9.08; BaZ und LT, 17.9.08.; ÉDUCATIONch, Nr. 3/2008 ([www.edk.ch](http://www.edk.ch)).

8) Presse vom 03.07.2009

9) BaZ, Lib. und NLZ, 21.6.10.

10) LT und 24h, 21.12.10; NF, 23.12.10.

11) 24H, LT et TG, 04.01.12; LT, 20.01.12; NZZ, 21.01.12; NZZ et In., 01.11.13; Lib., 02.12.12; TA, 01.11.12; SGT, 13.11.12.; FF, 2012, pp.2229 s.

12) BaZ, 8.2.13; Lib, LT et NZZ, 15.2.13; WoZ, 14.2.13; NZZ, 11.4.13; TG, 26.4.13; BaZ, NZZ et TG, 28.6.13; SGT, 30.10.13.; FF, 2013, p.4935s.; FF, 2013, p.4963s.

13) TG, 09.12.13.

14) BO CE, 2014, pp. 466 s.; BO CN,2014, pp.386 ss.; Communiqué de presse CSEC-E; Communiqué de presse CSEC-E (2); Rapport de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil de Etats

15) Aboutissement; Argumentaire contre l'initiative; Argumentaire en faveur de l'initiative; BO CE, 2014, p.1332; BO CE, 2014, p.1335; BO CE, 2014, p.780; BO CE, 2014, pp.1171 ss.; BO CE, 2014, pp.454 ss.; BO CN, 2014, pp.1006 ss.; BO CN, 2014, pp.2011 ss.; BO CN, 2014, pp.2258 ss.; BO CN, 2014, pp.2386 ss.; BO CN, 2014, pp.386 ss.; Communiqué de presse CSEC-E;

Communiqué de presse CSEC-E (2); Communiqué de presse CSEC-N; Communiqué de presse CSEC-N (2); Communiqué de presse CSEC-N (3); Communiqué de presse Cdf-E; FF, 2013, pp.4935 ss.; FF, 2014, pp.9457; Presse du 19.03.2014; Presse du 20.03.2014; Texte complet initiative; NZZ, 15.2.14; TG, 21.2.14; NZZ, 6.6.14; TG, 11.12.14

16) Tableau analyse votation; VOX Analysis (Deutsch); VOX Analysis (Français); TA, 2.3.15; 24H, LT, Lib, NF, NZZ, TA, 14.4.15; NZZ, TZ, 17.4.15; BaZ, 18.4.15; SGT, 22.4.15; AZ, SZ, 24.4.15; SZ, 25.4.15; NF, 27.4.15; AZ, 30.4.15; 24H, LT, Lib, NF, TG, 1.5.15; BZ, 2.5.15; BaZ, NZZ, 4.5.15; 24H, BZ, SGT, 5.5.15; LZ, TZ, 7.5.15; AZ, TZ, 8.5.15; AZ, NF, NZZ, 9.5.15; AZ, 11.5.15; NF, 12.5.15; BZ, SGT, 13.5.15; LZ, NZZ, 15.5.15; SZ, 18.5.15; LT, 20.5.15; TA, 21.5., 23.5.15; LZ, NZZ, 26.5.15; LZ, SN, TA, 27.5.15; NZZ, 28.5.15; LZ, NZZ, 29.5.15; AZ, BaZ, NF, SGT, 30.5.15; 24H, NZZ, 1.6.15; 24H, LT, OJ, SN, 2.6.15; NF, SGT, 3.6.15; BaZ, LT, NZZ, 4.6.15; LMD, LZ, NZZ, 6.6.15; 24H, NF, 8.6.15; NF, 9.6.15; 24H, 11.6.15; 24H, BZ, BaZ, LMD, LT, LZ, Lib, NF, SGT, TZ, 15.6.15